

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 10 décembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 décembre 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **13** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - COURT Sylvie - FEUILLASSIER Stéphanie - GARCIN Aurélien - GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M. MOULIN Dominique

Pouvoirs de : Mme CHIAPPONI Marina à M. FEUILLASSIER Stéphanie
M. DEJY Guillaume à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M. DU PONTAVICE Quentin à Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie
Mme FEUTRIER Lucie à Mme PICHET Catherine
M. FIORONI Stéphane à M. BERARD Maxime

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Rénovation thermique et modernisation du cinéma le Riou Bel : Plan de financement modifié

N°20241210-18

Rapporteur : Mme Cathy PICHET

Annexe : Néant

Synthèse et exposé des motifs

La rénovation énergétique et modernisation du cinéma Le Riou Bel doit permettre d'améliorer le fonctionnement du bâtiment et l'accueil des spectateurs, en rendant notamment ce bâtiment accessible à tous.

En termes d'objectifs, la commune en a identifié plusieurs :

- Améliorer le confort thermique des spectateurs ;
- Réduire les déperditions énergétiques (gain de 40% sur la consommation énergétique) ;
- Améliorer l'accueil des spectateurs : meilleure disposition des sièges, sièges PMR, création d'espaces plus « cosy » de types salon, création d'un espace pour préparer de la petite restauration froide...
- Améliorer les conditions de travail des salariés.

En substance, le projet consiste :

- Dans la partie basse, au réaménagement du hall d'accueil et à la création d'une salle pouvant servir de lieu d'exposition, de réunions, de médiation culturelle ...
- Au niveau de la salle de cinéma, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) étant prioritaire, des places seront proposées sur la partie basse de la salle de projection permettant

ainsi un accès en autonomie à l'espace sanitaire réaménagé PMR. Des espaces « salons » seront créés en partie haute et basse du cinéma. Entre 90 et 99 places dont 3 PMR seront donc créées, avec une attention particulière sur le confort des spectateurs. Une zone pouvant permettre au délégataire la préparation de petite restauration froide est également identifiée. ;

- Au niveau énergétique, la mise en place d'un nouveau système de pompe à chaleur avec CTA est prévue assurant le confort thermique des spectateurs tout en garantissant un gain de 40% des consommations ;
- Au deuxième niveau, le bureau, abritant à la fois un espace de travail et la machinerie sera cloisonné pour permettre l'insonorisation de la partie bureau.

Le montant total du projet est estimé à **507 000 € HT**.

DEPENSES prévisionnelles (€HT)		
Travaux	VRD, Gros Œuvre, Accessibilité	73 500 €
	Menuiseries extérieures, intérieures, Cloisons, Isolation	210 000 €
	Modernisation : Salle de cinéma sièges, mobilier, écran et scène	47 500 €
	Plomberie, Electricité, Chauffage	126 000 €
Total TRAVAUX		457 000 €
Honoraires et études	Maitrise d'œuvre, bureaux de contrôle et études préalables	50 000 €
TOTAL		507 000 € HT

L'Etat au titre du Fonds Vert, la Région PACA, le Département des Hautes-Alpes et le Centre national du Cinéma et de l'Image animée (CNC) peuvent être sollicités pour accompagner la commune dans ce projet d'ampleur. Il est proposé de solliciter ces financeurs selon le plan de financement ci-dessous, pour un montant total de subvention attendu de 405 600 €.

Madame l'adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la nécessité de réaménager le cinéma pour accueillir le public dans de bonnes conditions et optimiser les consommations énergétiques ;

CONSIDERANT la volonté de la commune d'améliorer ce lieu culturel avec un concept de « salon cinéma » ;

VU la décision n° 2024-18 relative à l'attribution du marché de la maîtrise d'œuvre ;

VU les crédits inscrits au BP 2025 ;

VU l'avis du bureau du lundi 2 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

DEPENSES prévisionnelles (€HT)		RECETTES prévisionnelles (€)	
Maitrise d'œuvre, bureaux de contrôle et études préalables	50 000 € HT	Etat – Fonds Vert – 19.4%	98 400 €
Travaux	457 000 € HT	Département des Hautes-Alpes – 12.9%	65 466 €
		Région PACA – 20 %	101 400 €
		ETAT – DETR 10%	50 700 €
		CNC – 15.7 %	79 700 €

		Droits acquis + avance majorée coefficient 6	
		CNC – 2% Aide sélective à la petite et moyenne exploitation	9 934 €
		Autofinancement Commune- 20%	101 400 €
TOTAL en € HT	507 000 € HT	Total recettes € HT	507 000 €
		Montant TVA à charge de la commune	101 400 €
TOTAL en € TTC	608 400 € TTC	Total recettes € TTC	608 400 € TTC

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l’Etat au titre du Fonds Vert pour un financement de 20% soit 98 400 € ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l’Etat au titre de la DETR 2025 pour un financement de 10% soit 50 700 € ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter le Département des Hautes-Alpes pour un financement de 13% soit 65 466 € ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter la Région Provence-Alpes-Côte-d’Azur pour un financement de 20% soit 101 400 € ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter le solliciter le Centre national du Cinéma et de l’Image animée (CNC) – au titre de l’aide sélective à la petite et moyenne exploitation pour un financement de 2% soit 9 934 € ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter le solliciter le Centre national du Cinéma et de l’Image animée (CNC) – au titre du fonds de soutien pour un financement de 15.7% soit 79 700 € ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer tous documents afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 12 décembre 2024,
 Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 12 décembre 2024
 Publié le : 12 décembre 2024

